

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

0000057

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Lundi 23 Juillet 2018 Délibération N°18-51

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Volants
12	6	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT TROIS JUILLET, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
18 Juillet 2018

PRESENTS : Mme de COURRÈGES, MM LAVILLE, METIVIER,
Mmes ALCOBENDAS, SERREAU, M CARTIER, Mme TRAINQUART,
MM DUBOIS, BENETAUD, FERRANDEZ, DAVIAU, MICHAUD.

Date d'affichage
25 Juillet 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.
M AUFFRAY donne pouvoir à M CARTIER,
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS,
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD,
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MARNAY-MASSÉ.

Soit 12 Présents + 6 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonia TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Convention avec le SDIS : formation premiers secours

La commune d'Ingrandes sur vienne souhaite organiser sur le 3^{ème} trimestre de l'année 2018 des sessions de formation PSC 1 réservées aux administrés ingrandais âgés de 10 ans et plus ainsi qu'un adhérent par association de la commune dans le cadre de la volonté de proposer à la population d'acquérir une formation aux gestes de premiers secours,

Une demande a été faite auprès du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne pour répondre à ce besoin de formation.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne propose par le biais d'une convention (annexée) d'assurer des sessions de formation de PSC1 sur une journée, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au centre de secours de Châtelleraut.

Cette formation sera limitée à 50 personnes pour les administrés et 40 personnes pour les adhérents des associations réparties sur 9 samedis maximum par groupe de 10 personnes.

Le coût de la formation est à la charge de la commune soit un coût par session de 600,00 euros TTC pour 8 heures de formation avec 10 stagiaires.

AR PRÉFECTURE

066-218601110-20180723-18_51-DE
Reçu le 26/07/2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du
Conseil Municipal décident :

- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 12 + 6 pouvoirs

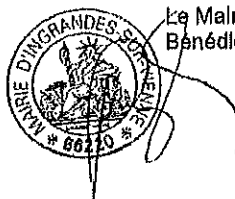
- Exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,
En Maire, le 25 Juillet 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180723-18_51-DE
Regu le 26/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE № 0 0 0 0 0 5 8

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Lundi 23 Juillet 2018 Délibération N°18-52

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
12	6	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT TROIS JUILLET, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
18 Juillet 2018

PRESENTS : Mme de COURRÈGES. MM LAVILLE. METIVIER.

Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. M CARTIER. Mme TRAINQUART.
MM DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
25 Juillet 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.

M AUFFRAY donne pouvoir à M CARTIER.

Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.

Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.

Mme SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.

Mme MOUREAUX donne pouvoir à M DAVIAU.

Mme MARNAY-MASSÉ.

Soit 12 Présents + 6 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonja TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Présentation du rapport d'activité 2017 de Grand Châtelleraut

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Comme chaque année, depuis sa création, la Communauté d'Agglomération présente son bilan d'activité aux maires des communes membres.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2017 (note de synthèse en annexe).

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

AR PREFECTURE
086-218601110-20180723-18_52-DE
Reçu le 26/07/2018

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité du dernier exercice, clos au
31 décembre 2017.

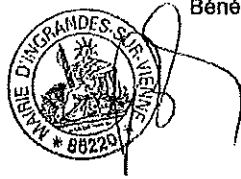
Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 12 + 6 Pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 1

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 25 Juillet 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180723-18_E2-DE
Reçu le 26/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE **N° 0 0 0 0 0 5 9**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Lundi 23 Juillet 2018 Délibération N°18-53

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
12	6	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT TROIS JUILLET, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
18 Juillet 2018

PRESENTS : Mme de COURRÈGES, MM LAVILLE, METIVIER,
Mmes ALCOBENDAS, SERREAU, M CARTIER, Mme TRAINQUART,
MM DUBOIS, BENETAUD, FERRANDEZ, DAVIAU, MICHAUD.

Date d'affichage
25 Juillet 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.
MAUFFRAY donne pouvoir à M CARTIER.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MARNAY-MASSÉ.

Soit 12 Présents + 6 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonia TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération
Octroi d'une subvention exceptionnelle RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficultés sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement ; calculée sur les effectifs des écoles communales (1€/ enfant).

Antérieurement, cette charge financière revenait à la Communauté des Communes des Portes du Poitou. Ce fonctionnement a été modifié lors de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut, entraînant de facto ce transfert de responsabilité.

Afin de ne pas pénaliser des enfants, dont la situation scolaire peut être fragilisée, et sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 165 euros au RASED pour l'année 2018.

Résultats du vote :

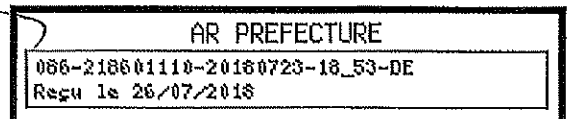
Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 12 + 6 Pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre : /
- Abstention : /



Pour Extrait Conforme,
En-Maire, le 25 Juillet 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

0000061

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Lundi 23 Juillet 2018 Délibération N°18-55

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
12	6	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT TROIS JUILLET, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
18 Juillet 2018

PRESENTS : Mme de COURRÈGES. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. M CARTIER. Mme TRAINQUART.
MM DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
25 Juillet 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOURUMEAU donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.
M AUFFRAY donne pouvoir à M CARTIER.
Mme MILLE donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme ALCOBENDAS.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MARNAY-MASSÉ.

Objet de la délibération
Compte-Rendu des Décisions

Soit 12 Présents + 6 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonia TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

**Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22
et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 N°17-58 :

Type	Partie	Montant (TTC)	Date d'effet	Durée	Observations	N° Stela
Contrat d'entretien des installations de signalisation tricolore	CITELUM	4 800 euros TTC / Trimestre	01/04/2018	1 an reconductible trois fois maximum.		086-218601110-20180401-CEIST180401-CC

AR PREFECTURE
086-218601110-20180723-18_55-DE
Regu le 28/07/2018

Contrat de maintenance	Société BRUNET	5 180, 40 euros TTC	01/06/2018	6 mois	Détection intrusion, Détection incendie.	086-218601110-20180628-CS180628-CC
Convention	IN EXTENSO	800 euros HT	21/06/2018	1 an	Bilan comptable de l'association JUDO CLUB INGRANDES	086-218601110-20180621-INEXTENSO180621-CC

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 25 Juillet 2018
Le Maire,
Bénédict de COURRÈGES



AR PREFECTURE
086-218601110-20180723-18_55-DE Regu le 26/07/2018